



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern

Veröffentlicht am 23. Juni 2019

40-Jahr-Feier des Kantons Jura (Rede auf Französisch)

Saignelégier, 23.6.2019 - Rede von Bundesrat Alain Berset anlässlich der 40-Jahr-Feier des Kantons Jura – Es gilt das gesprochene Wort.

« *La question est humaine ; la réponse, trop humaine* »

Le poète et essayiste Paul Valéry a dit un jour : « *La question est humaine ; la réponse, trop humaine* ».

La commémoration des 40 ans de l'entrée du canton du Jura dans notre Confédération est l'occasion d'affiner sa pensée en précisant : « *La question est jurassienne ; la réponse, tellement helvétique* ».

L'indépendance du Jura est une grande page de notre histoire contemporaine. La liberté a été longue à se dessiner.

Elle a dû suivre la voie sinueuse de nos institutions politiques, des plébiscites en cascade, des nombreux votes et recours, dont la mécanique, c'est un comble pour les habitants de la région, fait penser aux plus sophistiquées complications horlogères.

La particularité de la Question jurassienne est qu'elle était censée livrer non pas une, mais plusieurs réponses, et régler non seulement des problèmes linguistiques ou culturels, mais aussi des contentieux régionaux liés à la manière d'envisager la politique sur un plan économique, éducatif et social.

Au fil du temps, avec la multiplication des points d'interrogation et des paramètres de désaccord, la « question » est devenue « équation » et avec elle les esprits se sont enflammés.

Si lointaine, si proche, la Confédération a dû composer avec certains des principes gravés dans le marbre du fédéralisme et de l'Etat de droit: l'autonomie des cantons, le respect des minorités et des droits des citoyens, la protection de l'ordre public, autant de concepts qui, conjugués ensemble, pouvaient bien être perçus comme contradictoires.

Emu sans doute par ces contradictions, Roland Béguelin a fini par tenir ces propos forts, mais qui n'étaient toutefois cohérents qu'en apparence: « *La République et Canton du Jura ne doit rien à la Suisse, mais elle doit beaucoup aux amis suisses du Jura Libre* ». Le résultat sans appel du vote fédéral de 1978 - plus de 82% de oui - aura finalement prouvé le contraire.

Le dimanche 23 juin 1974, les Jurassiennes et les Jurassiens s'étaient retrouvés à Delémont pour danser jusque tard au restaurant Saint-Georges qui tenait bal, dernier acte d'une soirée entamée avec la (*Nouvelle*) *Rauracienne*. Repris en cœur sous une pluie d'été venue laver 160 années de contrariétés, cet hymne est composé de trois couplets. Trois couplets susceptibles d'illustrer les trois périodes marquantes de l'émancipation du Jura.

1. *A partir de 1815 - « l'espoir mûrit »**

L'histoire débute au Congrès de Vienne où, en compensation de la perte de ses terres vaudoises, Berne négocia les anciennes possessions de l'Evêché de Bâle.

Un siècle et demi plus tard, les séparatistes francophones iront jusqu'à le qualifier d'« *Anschluss de 1815* », prenant l'histoire à rebrousse-poil et donnant à penser qu'ils consentaient à se soumettre à la germanisation, du moment que celle-ci n'affectait que leurs slogans politiques.

Cette première période a vu la naissance d'un esprit jurassien, qui s'est révélé au sein de sa Société d'Emulation, fondée en 1847, sous la bannière culturelle de laquelle a couvé la résistance et mûri l'espoir d'une indépendance.

Au début du XXe siècle, le mouvement indépendantiste prit des couleurs sous les plumes de Léon Froidevaux et d'Alfred Ribeaud. Le premier s'exprimant dans les pages du *Petit Jurassien*, le second, lors d'une conférence à Genève où il fit tonner la métaphore : « *Nous voulons rompre la chaîne qui nous lie, et rien ne nous en empêchera, ni les chevaliers de l'assiette au beurre, ni la fosse aux ours tout entière* ».

2. de 1947 à 1974 - « chacun de nous s'élance »*

C'est en 1947 que le combat politique fut véritablement lancé, par un casus belli qui fut un casus Moeckli, Conseiller d'Etat delémontain socialiste à qui l'on refusa la Direction des travaux publics et des chemins de fer.

Sous l'impulsion du *Comité de Moutier*, puis du *Rassemblement Jurassien*, la stratégie de la tribune, des balcons et des urnes sera la bonne, malgré un premier échec de 1959 survenu avant l'apparition du suffrage féminin: car, disons-le, parmi les 36 802 OUI proférés le 23 juin 1974, on entendit les voix des femmes.

C'est durant ces 26 années de lutte que s'est épanoui l'esprit jurassien aux accents foutraques, souvent empreint de poésie et d'humour.

« *Si le Fritz pouvait marcher, il s'en irait* ». Du moins selon les banderoles qui perturbèrent la commémoration des 50 ans de la mob' de 1914 au col des Rangiers, durant laquelle mon prédécesseur Paul Chaudet fut, cela ne s'invente pas, pris à froid. « *Il pleut la liberté* », fera pour sa part remarquer Roger Schaffter au soir de la victoire, sous un ciel de Delémont qui pleurait tout simplement de joie.

Il y eut aussi des propos moins amènes, des incendies, des plasticages et des sabotages, et même l'occupation internationalement médiatisée des ambassades suisses à Paris et Bruxelles.

Alors que le Jura était sur le point de se séparer, on assistait pourtant, comme un phénomène inverse, à la réconciliation des classes sociales, à l'union sacrée, dans l'exercice de leurs droits civiques, des employés, des ouvriers et des artisans. La postière de Courtelary, le pivotier de Malleray, l'horlogère-pendulière de Porrentruy, le sellier de Montfaucon, le bijoutier de Villeret, tous acquerront au final autant sinon plus de savoir qu'un professeur de droit de l'université de Zurich.

Premier président du futur *Rassemblement jurassien*, Daniel Charpillot était un fabricant de tarauds, de filières et d'alésoirs de précision installé à Bévillard : nul autre que lui ne fut plus habilité à poser ce qui allait être le dernier rouage de l'indépendance.

3. après 1974 - « la fin de nos combats »*

L'indépendance acquise, le peuple des trois districts eut tout loisir de mettre en œuvre son génie politique au sein d'une assemblée constituante. Et, à la fin de l'année 1978, le peuple suisse adouba la République et canton du Jura par une montagne franche de OUI.

La création du canton du Jura n'avait toutefois pas donné une réponse définitive à la Question jurassienne. En 1994, la création de l'Assemblée interjurassienne jetait les bases d'un nouveau dialogue entre les cantons de Berne et du Jura, sous la médiation de la Confédération.

En 2013, un scrutin dans la région jurassienne mettait un terme au projet d'un nouveau canton qui aurait réuni votre canton du Jura et le Jura bernois, et enfin en 2017, trois communes du Jura bernois se prononçaient sur leur appartenance cantonale.

Fin 2017, les gouvernements bernois et jurassien et la Confédération déclaraient la Question jurassienne réglée, sous réserve des procédures judiciaires en cours. Des tensions demeurent donc, particulièrement vives et fixées autour de Moutier, la Québec prévôtoise, siège du Comité historique de 1947, symbole au-delà des clivages de la *Question jurassienne*.

Le 18 juin 2017, j'ai suivi en direct les résultats du vote de Moutier. Et j'ai pu comprendre le sentiment d'allégresse qu'avait éprouvé tout un peuple en 1974. Ce dénouement, d'autres qui le refusaient l'ont tout au contraire vécu comme une blessure. Cela, nous devons naturellement l'entendre.

Le destin de Moutier se réglera donc devant les tribunaux. Nous ne pouvons que souhaiter une décision qui soit rapide, qui dise le droit, et qui permette aux uns et aux autres de savoir enfin à quoi s'en tenir.

Si la réponse à la Question jurassienne a été « *tellement helvétique* », c'est parce qu'elle s'est échelonnée dans le temps long du compromis, et qu'elle a eu besoin d'innovation institutionnelle. Et, par nature, les passions ne s'accommodent guère ni du compromis, ni surtout du temps long.

J'ai évoqué tout à l'heure Paul Valéry. Nous espérons maintenant pouvoir citer un jour Woody Allen : « *La réponse est oui. Mais quelle était la question ?* ».

Il n'est pas interdit de recourir à la philosophie de l'absurde pour observer enfin que l'indépendance du Jura au siècle dernier fut une aventure paradoxale : de 47 à 74, les Jurassiennes et les Jurassiens n'ont eu d'autre choix que de passer de l'autre côté du miroir, de quitter une Berne cantonale pour entrer dans une autre Berne, fédérale.

Il est inévitable qu'une fois le saut franchi, la méfiance soit demeurée, car celle-ci, nous l'avons vu, remonte à loin.

Le climat émotionnel des années 60 et 70, qui se mesure aujourd'hui encore, n'en a pas moins contribué à sublimer les esprits, et c'est cela qu'il faut surtout retenir.

Rythmée par la *Rauracienne*, la geste du Jura aura été composée à une époque où les journalistes étaient parfois des écrivains, les reporters des cinéastes et les politiciens des poètes.

La création de la République et canton du Jura, plébiscitée en juin 1974, est l'achèvement d'une émancipation culturelle peu ordinaire qui a emprunté l'itinéraire « transjurannese » de la démocratie. Douce ironie de l'histoire, quelques semaines plus tôt, en avril 1974, la rue s'était soulevée au Portugal en un mouvement pacifique également porté par une chanson insurrectionnelle : *Grandôla, Vila Morena*, de Zeca Afonso qui, comme la *Rauracienne* aux trois couplets, fait l'éloge de la fraternité.

C'était la *Révolution des œillets*. L'indépendance du Jura pourrait bien avoir été une *Révolution des orchidées sauvages*, cueillies « *au matin des gloires refléuries* »*.

* tiré des paroles de la « *Nouvelle Rauracienne* », réécrite par Roland Béguelin,
d'après la première « *Rauracienne* », écrite par Xavier Stockmar.

Adresse für Rückfragen

Nicole Lamon, Kommunikationschefin EDI, Tel. +41 78 756 44 49

Herausgeber

Generalsekretariat EDI

www.edi.admin.ch

Themen

Bundesrat